

République Française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE MIRABEAU

**Extrait du Procès Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
du mercredi 08 avril 2026**

Le huit avril deux mille vingt-six à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Hugo DECROIX, Maire.

Etaient présents: Hugo DECROIX, Noël BARATHON, Karine DEBRAY, Christian FLAMARION, Albert PATISSON, Albert NALIN, Serge ISNARD, Nicole CHAMPSAUR, Marie-Françoise DOMENGE, Béatrice GIRAUD, Jérôme MARTINEZ, Magali JEANNET, Jérémy CHIAPELLO

Absents: Cécile DUBAR, Julie MAZAN

Absents excusés:

Représentés :

D_020_2026

Objet : Dissolution de l'ASA du Pré de Bouvet et des Routes et reprise de l'actif

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de la Préfecture des AHP relatif à la reprise de l'actif et de l'immobilier de l'ASA du Pré de Bouvet et des Routes.

Il explique que conformément aux dispositions de l'article 40 de l'ordonnance modifiée N° 2007-632 du 1er juillet 2004 qui stipulent qu'une ASA (Association Syndicale Autorisée) peut être dissoute d'office par acte motivé de l'autorité administrative dans le cas où elle est sans activité réelle et en rapport avec son objet depuis plus de 3 ans, ce qui semble être le cas pour cette ASA. Avant d'engager la procédure de dissolution, les services de la Préfecture souhaite savoir la commune est prête à reprendre l'actif de cette ASA qui s'élève à la somme de 1535.39 €, ainsi que le bien immobilier.

Le conseil municipal, après discussion et demande de précisions

- Emet un avis favorable à la reprise du bien immobilier et de l'actif de l'ASA du Prés de Bouvet et des Routes, dans l'hypothèse où l'autorité administrative viendrait à dissoudre cette ASA.

- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la reprise de l'actif et de l'immobilier.

par vote:

pour:13

contre:0

Absention:0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Hugo DECROIX

